

FOIRE AUX QUESTIONS

Où se situe le poste de sécurité ?

Quels sont les horaires d'ouverture du poste de sécurité ?

Où se situe le local poubelles ?

Comment puis-je trier mes déchets ?

Y a-t-il un local à vélos ?

J'emménage ou je déménage qui dois-je prévenir et comment faire ?

Comment trouver ma boîte aux lettres ?

Comment accéder aux caves ?

Comment accéder aux parkings ?

Un ascenseur parking est arrêté pour des raisons techniques, comment accéder à ma place ?

Je souhaite accéder à l'étage panoramique comment faire ?

Ai-je le droit de stocker des objets sur mon emplacement de parking ?

Comment être certain(e) que personne n'emprunte ma place de parking lorsque je suis absente ?

..... Où se situe le poste de sécurité ? Lorsque vous arrivez par la rue Louis Pouey, il est situé en haut de la rampe d'escaliers.

Lorsque vous sortez de la Tour, empruntez la porte coulissante de gauche, tournez à droite, puis descendez les marches d'escaliers. Quels sont les horaires

d'ouverture du poste de sécurité ? Le poste de sécurité est accessible 24h/24.

Où se situe le local poubelles ? Le local poubelles est situé au niveau 2 côté SUD à gauche lorsque vous êtes face aux deux ascenseurs. Vous trouverez une étagère spécialement conçue pour entreposer les appareils électroménagers hors d'usage qui seront recyclés. D'une manière générale, nous vous conseillons d'utiliser ce local pour des déchets peu encombrants.

Comment puis-je trier mes déchets ? Vous pouvez effectuer le tri suivant :

Journaux cartons et papiers : poubelles jaunes situées au niveau 0 côté nord (accessible par le monte-charges nord ou sud puis direction sortie).

Verres : Deux containers enterrés spécialement conçus pour le verre se trouvent rue Louis Pouey sur le trottoir opposé à notre immeuble en descendant de 50 mètres en direction de la mairie.

Autres déchets : tous les déchets dits de consommation courante, peuvent être entreposés dans le local poubelles du niveau 2 ou encore directement déposés dans les grandes poubelles grises prévues à cet effet et se trouvant au niveau 0 côté nord (accessible par le monte-charges nord ou sud puis direction sortie).

Encombrants : les déchets issus des déménagements, des démontages de meubles etc doivent être stockés au niveau 0 côté sud à l'arrière du monte-charges sud (accessible par le monte-charges sud ou nord puis suivre les flèches monte-charge SUD).

.....
Y a-t-il un local à vélos ? Vous souhaitez placer votre vélo dans un local facile d'accès et sécurisé, demander conseil au poste de sécurité.

J'emménage ou je déménage qui dois-je prévenir et comment faire ? Vous devez prendre contact avec le poste de sécurité (01 47 76 22 08) au minimum 48h à l'avance et si possible 4 à 5 jours avant la date, afin d'être certain(e) de la disponibilité du parking « pompiers ». De plus, une fois sur place, vous devrez demander la mise en « service spécial » du monte-charges Nord ou Sud selon votre lieu d'emménagement. Dans la mesure du possible, protégez les parois du monte-charges afin de ne pas les endommager. Toute réparation nécessitée par une dégradation de votre part, serait à votre charge.

..... Comment trouver ma boîte aux lettres ? Votre numéro de boîte aux lettres correspond avec votre numéro d'appartement. Sauf exception, votre boîte aux lettres se situe du même côté que celui où vous habitez.

..... Comment accéder aux caves ? Emprunter le monte charge qui correspond au côté de votre cave. Appuyer sur le bouton sonnerie puis parler dans l'interphone en déclarant votre identité ainsi que l'étage et le numéro de la cave où vous souhaitez vous rendre. Ces renseignements sont conservés par le poste de sécurité.

.....
Comment accéder aux parkings ? Emprunter l'ascenseur parking côté Saint Germain ou Paris selon le lieu où se trouver votre véhicule.

.....
Un ascenseur parking est arrêté pour des raisons techniques, comment accéder à ma place ? Emprunter l'ascenseur opposé puis arrêter-vous à l'étage inférieur au vôtre et remontez un demi-étage à pieds, ainsi vous verrez les éventuels véhicules arriver. Évitez de vous arrêter un étage au dessus du vôtre car en descendant, vous marcheriez dos aux véhicules qui circulent dans le parking, ce qui est peu recommandé.

.....
Je souhaite accéder à l'étage panoramique comment faire ? Emprunter l'ascenseur puis appuyer sur « 46 ». L'entrée se situe côté nord, aussi, si vous habitez côté sud, passez les 4 portes coupe-feu afin d'accéder au côté nord. Sonner à l'interphone, puis tournez vous dos à la porte d'entrée afin de faire face à la caméra en liaison directe avec le poste de sécurité. Décliner votre identité puis votre numéro d'appartement. Ces informations seront conservées par le poste de sécurité. Nous vous rappelons que l'accès à l'étage panoramique implique l'acceptation des règles d'usage : ne pas fumer, ne pas manger, ne pas courir.

.....
Ai-je le droit de stocker des objets sur mon emplacement de parking ?

Non, pour des raisons de sécurité incendie, il est formellement interdit de stocker des objets sur vos emplacements de parking.

.....
Comment être certain(e) que personne n'emprunte ma place de parking lorsque je m'absente ?

En mettant un « Stop Car » pour ce faire, votre conseil syndical a négocié des prix incluant la fourniture et la pose d'un stop car. Les tarifs sont accessibles ici (accès réservé aux copropriétaires)

Pour toute commande, veuillez contacter : la société ERMINN SARL au 01 45 83 51 22 (tel. et Fax). Plus d'informations sur le site Web de la société ERMINN